

Maubeuge, le 01 avril 2022

**Arrêté n°1815/2022 portant délégation de signature à
Monsieur Noël PHILLIPE, Directeur général des services**

Le Maire de MAUBEUGE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles :

- L.2122-19 relatif aux délégations de signature au Directeur Général des Services,
- L.2122-20 relatif aux conditions de retrait des délégations,
- L.2122-22 relative aux délégations de signature et de fonctions du Conseil municipal au Maire,
- L.2122-23 relatif aux subdélégations,
- R.2122-8 et R.2122-10 relatifs aux délégations consentis aux délégués et fonctionnaires municipaux,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L412-5 à L 412-7 relatifs aux emplois supérieurs dans la fonction publique territoriale.

Vu la délibération n°37 en date du 5 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant Monsieur le Maire à subdéléguer sa signature au Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Noël PHILLIPE occupe, au grade d'attaché hors classe, les fonctions de Directeur Général des Services des communes de 40 à 80000 habitants,

Considérant qu'afin d'assurer une bonne administration des affaires communales il convient d'accorder une délégation de signature, en complément des délégations délivrées aux élus municipaux pour le mandat municipal 2020-2026,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Noël PHILLIPE, Directeur Général des Services de la Ville de MAUBEUGE, reçoit, en concurrence avec nous et sous notre responsabilité, et ce jusqu'à ce qu'elle soit rapportée, délégation de signature pour les documents suivants :

Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Noël PHILLIPE, Directeur général des services

www.ville-maubeuge.fr

Page 1 sur 6

Paraphes

N° 

En matière Administrative :

- toute correspondance administrative courante n'emportant pas d'effet juridique.
- tout acte de gestion courante pour le fonctionnement régulier des services.
- tout courrier constituant dépôt de plainte auprès du procureur de la République et des services de police et de gendarmerie concernant les effractions, dégradations et vols du patrimoine municipal ; mais également, toute occupation sans droit ni titre du patrimoine municipal, possession sans droit ni titre de biens meubles et immeubles propriétés de la Commune ainsi que les actes réalisés par des tiers ou usagers à l'encontre des agents de la Commune, dans l'exercice de leurs fonctions.
- tout registre.
- la certification matérielle et conforme des pièces et actes administratifs.
- la certification exécutoire de l'ensemble des actes pris par le Conseil municipal.
- la signature des accusés de réception des demandes des usagers et des administrés.
- tout acte, certificat et courrier relatifs aux relations avec les associations.
- tout courrier ou acte relatif au renouvellement de l'adhésion aux associations dont est membre la commune.

En matière d'hospitalisation sous contrainte :

Toutes les mesures provisoires d'urgence fondées sur les dispositions des articles L.2212-2, alinéa 6 du code général des collectivités territoriales et L.3213-2 du code de la santé publique (admission en soins psychiatriques).

En l'absence de Monsieur COULON, Adjoint au Maire, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- à la révision et à la tenue des listes électorales,
- à l'organisation et au déroulement des élections et des recensements,
- à la délivrance des titres d'identité.

En l'absence de Madame LALY, Adjointe au Maire, tout courrier, acte et certificat relatifs :

1. En matière d'urbanisme :

- aux missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols,
- aux certificats d'urbanisme (d'information),
- aux décisions de non-exercice du droit de préemption urbain,
- à la procédure contradictoire dans le cadre des immeubles menaçant ruine,
- à la publicité extérieure, notamment l'affichage sauvage.

2. En matière de logement :

- à la politique communale en matière d'habitat,
- aux relations avec les bailleurs sociaux,
- au logement insalubre ou indécemment.

En l'absence de Monsieur PILATO, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- à l'accessibilité et la sécurisation des immeubles et établissements

En l'absence de Monsieur le Maire, en matière financière, tout acte, certificat et courrier relatifs à :

- toute décision défavorable relative à la gestion financière.
- tout avis de poursuite et tout commandement de payer relatifs aux recettes dues à la ville.
- tout courrier de relance.
- tout avis de saisie relatif aux recettes dues à la ville ainsi que toute pièce permettant le recouvrement des impayés dues à la ville.
- tout courrier et toute pièce relatifs à l'ordonnement des recettes et des dépenses du budget général et des budgets annexes.
- la signature de tout engagement et de tout contrat dont le montant est inférieur à 1 000 € HT.
- signature des mandats de paie.
- tout courrier et toute pièce relatifs à l'ordonnement des recettes et des dépenses du budget général et des budgets annexes.

Au titre de la subdélégation, tout courrier ou acte relatifs à :

- l'article L.2122-22 1° : Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- l'article L.2122-22 4° : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 1 000 € H.T.,
- l'article L.2122-22 9° : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

En l'absence de Monsieur LEBLANC, en matière culturelle et patrimoniale, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux relations avec les associations à vocation culturelle, artistique, patrimoniale
- à la gestion de l'ensemble des bâtiments culturels et patrimoniaux classés et inscrits, dont la liste non exhaustive informative est annexée au présent arrêté.
- à la direction des travaux communaux, notamment le suivi, l'avancée et la validation des travaux sur le plan technique réalisés en régie et/ou suite à l'exécution de marchés publics, qui ont lieu sur l'ensemble des bâtiments communaux relevant du domaine culturel ou patrimonial exclusivement et appartenant au domaine public ou privé,
- aux travaux de maintenance du patrimoine bâti communal culturel ou patrimonial existant.



En l'absence de Madame GRAS, en matière d'éducation, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- à l'enseignement supérieur,
- au patrimoine scolaire,
- aux associations de parents d'élèves
- aux pauses méridiennes et restauration scolaire

Et en l'absence de Monsieur MOULART, tout acte, certificat et courrier relatifs:

- aux bâtiments scolaires.

En l'absence de Monsieur DELCROIX, en matière d'environnement, tout acte, certificat et courrier relatifs:

- au nettoyage éco responsable des immeubles de la collectivité .
- aux décharges sauvages,
- aux épaves automobiles,
- aux installations polluantes,
- aux huiles usagées,
- aux graffitis
- la régulation d'animaux non domestiques
- la police spéciale relative aux installations classées qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et monuments et, sur sollicitation du Préfet au cours des procédures qu'il mène,

Et en l'absence de Monsieur CHIES, tout acte, certificat et courrier relatifs:

- à la propreté et aux espaces verts du territoire

En l'absence de Madame PAQUE, en matière sociale, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- à l'action sociale
- aux personnes âgées
- aux boutiques solidaires,

Et en l'absence de Madame LALAUX, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux associations de séniors,

Et en l'absence de Madame TAJDIRT, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux relations avec les centres sociaux,
- aux associations et maisons de quartier,

M
N

En l'absence de Monsieur REFFAS, en matière de Politique de la Ville, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux associations de quartiers,
- à la démocratie participative,
- aux relations avec les centres sociaux,

En l'absence de Monsieur LOCOCCILO, en matière sportive, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux bâtiments sportifs

Et en l'absence de Monsieur HADDA, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux installations sportives

Et en l'absence de Madame RASSCHAERT, tout acte, certificat et courrier relatifs :

- aux associations sportives.

En l'absence de Madame SERHANI, en matière de la Santé tout acte, certificat et courrier relatifs :

- Aux politiques inclusives,
- Au handicap,
- Aux associations santé

Et en l'absence de Madame LEROY, tout acte, certificat et courrier relatifs à :

- la prévention et à la promotion de la Santé

En l'absence de Madame GALLAND, en matière de Ressources Humaines, **les courriers** afférents suivants :

Pour les agents titulaires :

- de visite médicale dans le cadre d'un recrutement
- de refus d'une demande de formation payante
- de convocation à une formation

Pour les agents contractuels de droit public :

- recrutement d'une durée de trois mois maximum pour :
 - ✓ remplacement temporaire de personnel momentanément indisponible,
 - ✓ accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- Refus de stage (GRC)
- Réponse négative aux demandes d'emplois
- Réponse négative aux demandes d'emplois suite permanence du Maire
- de refus des contrats aidés (apprentissage - PEC - adultes relais)

- de décision individuelle défavorable relative à la gestion du personnel municipal et, notamment l'ensemble des actes relatifs :
 - ✓ à la procédure disciplinaire.
 - ✓ au licenciement en cours et en fin de stage.
 - ✓ aux sanctions quel que soit le groupe concerné.
 - ✓ à la suspension.
- L'attribution des concessions de logements de fonction quelle que soit la nature,
- de décisions relatives à la dotation d'habillement et d'équipement de certains personnels communaux et affectation des véhicules.

ARTICLE 2 :

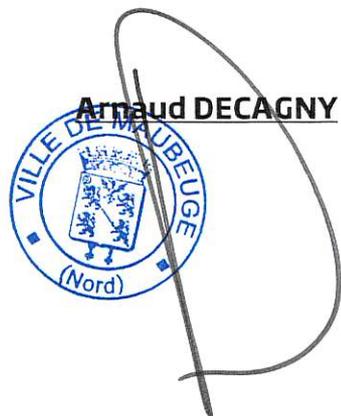
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification et publication, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62 039, 59014 Lille Cedex.

ARTICLE 3 :

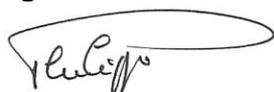
Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise à :
 - Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ;
 - Monsieur le comptable de la collectivité ;
 - Monsieur Noël PHILLIPE, Directeur Général des Services ;
 - L'ensemble des services de la Ville.
- Annexée au registre des arrêtés de la Ville,

Arnaud DECAGNY



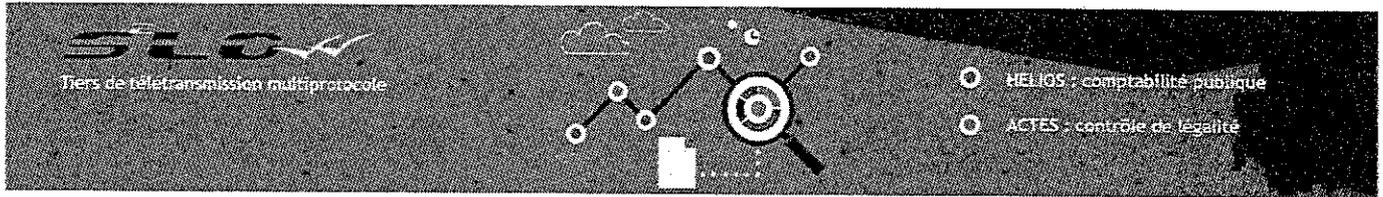
Signature du délégataire :



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 06 Avril 2022 à 15h06 et de la publication le 06 Avril 2022 à 15h06 ou de la notification le 06 Avril 2022 à 15h06





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Maubeuge

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	1815_2022
Date de la décision :	2022-04-01 00:00:00+02
Objet :	M. PHILIPPE Noël - Arrêté portant délégation de signature
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	059-215903923-20220401-1815_2022-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215903923-20220401-1815_2022-AR-1-1_0.xml	text/xml	877
Nom original :		
ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR PHILIPPE NOEL.pdf	application/pdf	615198
Nom métier :		
99_AR-059-215903923-20220401-1815_2022-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	615198

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	6 avril 2022 à 14h06min23s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 avril 2022 à 14h06min30s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Elisabeth MARIE
En attente de transmission	6 avril 2022 à 14h06min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 avril 2022 à 14h06min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 avril 2022 à 14h16min40s	Reçu par le MI le 2022-04-06